

A2s

société civile immobilière au capital de 100 euros
siège social : 7 Chemin de Labarthe 81150 Castanet
944425164 RCS Albi
(la "Société")

Copie certifiée conforme à l'original par le représentant légal le 05/06/2026

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 05/06/2026

Les Associés :

- Madame Juliette Gallart, née le 20/02/1993 à Albi (81000), de nationalité française, demeurant 5 rue Cul-De-Sac De Graves 81600 Gaillac, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Thibault Albert, né le 17/05/1991 à Albi (81000), de nationalité française, demeurant 7 Chemin de Labarthe 81150 Castanet, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Cessions de parts sociales)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, d'autoriser la ou les cession(s) de parts sociales suivantes :

- Monsieur Thibault Albert, né le 17/05/1991 à Albi (81000), de nationalité française, demeurant 7 Chemin de Labarthe 81150 Castanet, célibataire, Associé, cède **500 parts sociales** à Madame Juliette Gallart, née le 20/02/1993 à Albi (81000), de nationalité française, demeurant 5 rue Cul-De-Sac De Graves 81600 Gaillac, célibataire ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2 (Modification corrélative des statuts de la Société)

Suite à la cession de parts sociales décidée entre les Associés, ces derniers décident de compléter comme suit l'Article 7 des statuts de la Société :

"

Suite à la cession des parts sociales en date du 05/06/2026, les parts sociales sont réparties ainsi :

- Madame Juliette Gallart, née le 20/02/1993 à Albi (81000), de nationalité française, demeurant 5 rue Cul-De-Sac De Graves 81600 Gaillac, à concurrence de 1000 parts sociales en pleine propriété

"

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3 **(Départ d'un Gérant)**

Les Associés prennent acte de la démission de Thibault Albert de ses fonctions de Gérant. Celle-ci sera effective au 05/06/2026.

Les Associés décident de ne pas remplacer ce Gérant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4 **(Transfert du siège social de la Société)**

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de transférer le siège social de la Société du 7 Chemin de Labarthe 81150 Castanet au 5 rue Cul-De-Sac De Graves 81600 Gaillac, et ce à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5 **(Modification corrélative des statuts de la Société)**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir "**7 Chemin de Labarthe 81150 Castanet**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir "**5 rue Cul-De-Sac De Graves 81600 Gaillac**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 6 **(Signature électronique pour les formalités)**

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 7 **(Pouvoirs pour les formalités)**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

★★

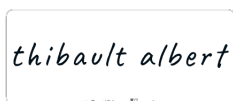
Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 05/06/2026, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Castanet, le 05/06/2026,

juliette gallart
✓ Certifié par Yousign

Juliette Gallart
Gérant et Associé



Thibault Albert
Gérant et Associé